



COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 juillet 2017

Sous la présidence de Jacques FABRE, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs Bérangère DUCLOS, François GONZALEZ, Alain SENESSE, Claudine DIEL, Serge DURAND, Sébastien GOMARIZ, André FALCOU, Jean-Sébastien SANDOVAL, Antoine MARTY, Gérard GILARDI et Frédérique ROUANET

Absent excusé : Jean-Paul MENU (procuration Serge DURAND)

Absents : Alain TAQUI , Marion FORATO.

Secrétaire de séance : Claudine DIEL

▪ **Révision PLU : choix du Bureau d'Etudes :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 24 novembre 2016 portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme. Une consultation a été réalisée et deux bureaux d'études ont fait parvenir leur proposition. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie pour analyser les propositions reçues puis auditionner les bureaux d'études.

A l'issue de ces auditions, il a été retenu à l'unanimité des membres de la Commission d'Appel d'Offres le bureau d'études Atelier Urbain Segui et Colomb sis à Toulouse (Haute-Garonne) pour un montant estimatif de 31.685 € HT soit 38.022 € TTC. Monsieur le Maire demande au conseil Municipal de valider le choix de la Commission d'Appel d'Offres.

Approuvé à 11 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

▪ **Achat parcelles TOLEDO - chemin de la Tuilerie :**

Monsieur le Maire rappelle les diverses entrevues avec Madame Toledo Florence concernant le chemin de la Tuilerie. Une partie de ce chemin fait partie du domaine privé Toledo, mais est emprunté par beaucoup de personnes. Maître Gueneret a procédé à un bornage d'1a62ca de terrain pour l'intégrer au domaine public. Madame Toledo est d'accord pour vendre cette partie à la commune pour l'euro symbolique.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce rachat de terrain.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

▪ **Création route de Floure :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de dénommer la voie de contournement du Pont de la Bretonne à l'ancien passage à niveau côté Ouest/Commune de Floure. Il propose de renommer cette voie « Route de Floure ».

Adopté à l'unanimité des membres présents.

▪ **Adhésion groupement de commande Carcassonne Agglo pour les vérifications techniques et périodiques :**

Carcassonne Agglo propose aux communes membres d'adhérer à un groupement de commande concernant les travaux de vérification périodique et de conformité des installations, des bâtiments, ainsi que des équipements divers des collectivités. Un appel d'offres ouvert sera lancé par Carcassonne Agglo. Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le principe des missions de vérification et d'approuver la signature de la convention de groupement de commande.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

▪ **Transfert Actif et Passif Budget Eau et Assainissement :**

Il convient de régulariser l'ensemble des transferts d'actif et passif du budget eau et assainissement sur le budget de Carcassonne Agglo.

Des procès-verbaux de transfert vont être actualisés et établis par Carcassonne Agglo et seront soumis pour validation. Il s'agit uniquement d'opérations d'ordre non budgétaires réalisés par le comptable. Il convient de prendre une délibération de principe afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces procès-verbaux de transfert.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

▪ **Participation à l'étude portée par le SMMAR pour la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les principes des PCS : caractère obligatoire de la compétence communale. Il définit sous l'autorité du maire l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques naturels et technologiques connus recensés dans le dossier départemental des risques majeurs. Le Plan Communal de Sauvegarde doit être révisé à minima tous les 5 ans.

Monsieur le Maire indique que le SMMAR a contractualisé un marché à bons de commandes sur 4 ans avec la société Predict Services afin d'apporter un appui logistique aux communes pour la mise à jour des PCS. Pour cela il est proposé à la commune de participer financièrement au dispositif porté par le SMMAR à hauteur de 20 %.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

▪ **Extension Réseau Public d'Electricité chemin de la Tuilerie :**

Afin de pouvoir installer la borne monétaire à la viticolonne, il est nécessaire de réaliser des travaux d'extension du réseau électrique. Ces travaux seront réalisés par le Syaden. Le montant de la participation financière de la commune est de 2.120 € HT soit 2.544 € TTC.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée

A Barbaira, le 17 juillet 2017

Le Maire, Jacques FABRE

